

**SEANCE DU 2 MARS 2026**

L'An deux mil vingt-six, le deux mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

**Étaient présents :** GRANGER Jacques, GLOANEC MAURIN Karine, ROULLEAU Olivier, AUBERT Nadine, ROULLIER Arnaud, LEMERRE Henri, VIVET Joseph, ESNAULT Didier, de PONTBRIAND Agnès, GOURDET Laurence, AYAD Majida, CROISSANT Didier, SAISON Joël, HÉLIÈRE Stéphanie, VIOLANTE Florent.

**Étaient absents excusés :** GERAY Nathalie, BESSÉ Thierry.

**Était absente :** GRENET Virginie

<b>Secrétaire de séance</b>	VIOLANTE Florent
<b>Date de convocation</b>	24 Février 2026
<b>Nb de membres en exercice</b>	18
<b>Nb de membres présents</b>	15
<b>Nb de pouvoirs</b>	0
<b>Nb de votants</b>	15

**Ordre du jour**

- Approbation du compte rendu de la séance du 26 janvier 2026
- Approbation des décisions du maire depuis le 26 janvier 2026
- Finances
  - Approbation du CFU 2025
  - Affectation des résultats 2025
- Bâtiments communaux
  - Prieuré
    - Présentation de l'Avant Projet Détaillé (APD)
    - Approbation du nouveau plan de financement
  - Maison du Porche Souday : Devis de La Couarde modifié reçu et validé
  - Aménagement des toilettes publics de Saint Agil : date prévisionnelle d'intervention
  - Epicerie de Souday
    - Point d'avancement des travaux
    - Approbation des devis HVElec et Tibh'eau
  - Atelier de pratiques artistiques : programmation de la commission de sécurité
  - Convention pour Objectifs (CPO) de l'Échalier : approbation
  - Statues de l'église de Souday : Approbation des devis VERALBANE et GRUAU et des subventions associées
- Service d'eau et assainissement :
  - Canalisations fuyardes (secteur Sud-Ouest de Souday) : Attribution du marché de travaux et approbation de l'offre d'emprunt
  - Approbation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif applicable sur la facture d'assainissement.
- Demande du syndicat mixte du SCOT « Vallée du Cher à la Sologne » d'affiliation au CDG 41
- Actualité de la Communauté de Communes des Collines du Perche
- Questions diverses

**Approbation du compte rendu de la séance du 26 Janvier 2026**

Le compte rendu de la séance du 26 Janvier 2026 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

**Compte rendu des décisions du Maire depuis le 26 Janvier 2026**

Vu le 4° de l'article L.2122-22 du CGCT de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération n°CNE2020-S03-D05 du 25 mai 2020 portant délégation d'attribution du conseil municipal au Maire,

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

Numéro	Date	Objet de la décision
2026-03	10/02/2026	Approbation du devis de la société FREDERIC TP, sise à Beauchêne – 41170 pour la réalisation de tranchée et la pose de réseau d'assainissement, compris raccordement au réseau collectif, pour un montant de 5 292,76 € HT.
2026-04	23/02/2026	Approbation du devis de l'entreprise SAUR, sise à Issy-les-Moulineaux – pour la fourniture et pose d'un compteur en tête du forage de Saint Agil pour un montant de 2 560,00 € HT.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

➤ **APPROUVE** les décisions indiquées ci-dessus.

**Finances**

**Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la demande du 12 août 2024 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu le CFU 2025 de chacun des budgets de Couëtron-au-Perche ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoit que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur Henri LEMERRE ;

Considérant les CFU présentés et résumés comme suit par le doyen de l'assemblée :

**Budget annexe Lotissement Bourg IV : Résultat cumulé à fin 2025**

Budget annexe Lotissement Bourg IV - 41705		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	<i>Prévision budgétaire totale</i>	14 903.55	14 904.55	29 808.10
	Recettes réalisées	30 978.10	30 978.10	61 956.20
	Restes à réaliser	0.00		0.00
Dépenses	<i>Prévision budgétaire totale</i>	14 903.55	14 904.55	29 808.10
	Dépenses réalisées	30 978.10	30 978.10	61 956.20
	Restes à réaliser	0.00		0.00
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		0.00	0.00	0.00
Résultats antérieurs reportés		0.00	0.00	0.00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		0.00	0.00	0.00
Différence entre les restes à réaliser (+/-)		0.00		0.00
<b>Résultat cumulé</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Budget annexe Eau : Résultat cumulé à fin 2025**

Budget annexe Eau - 41702		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	<i>Prévision budgétaire totale</i>	517 961.20	150 180.30	668 141.50
	Recettes réalisées	117 112.69	182 399.14	299 511.83
	Restes à réaliser	33 068.00		33 068.00
Dépenses	<i>Prévision budgétaire totale</i>	1 142 344.00	377 446.00	1 519 790.00
	Dépenses réalisées	326 424.00	183 982.24	510 406.24
	Restes à réaliser	86 363.00		86 363.00
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		-209 311.31	-1 583.10	-210 894.41
Résultats antérieurs reportés		624 382.80	227 265.70	851 648.50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		415 071.49	225 682.60	640 754.09
Différence entre les restes à réaliser (+/-)		-53 295.00		-53 295.00
<b>Résultat cumulé</b>		<b>361 776.49</b>	<b>225 682.60</b>	<b>5879.09</b>

**Budget annexe Assainissement : Résultat cumulé à fin 2025**

Budget annexe Assainissement - 41703		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	<i>Prévision budgétaire totale</i>	27 819.35	52 556.65	80 376.00
	Recettes réalisées	27 815.75	66 626.12	94 441.87
	Restes à réaliser	0.00		0.00
Dépenses	<i>Prévision budgétaire totale</i>	142 685.00	89 140.00	231 825.00
	Dépenses réalisées	29 073.17	53 584.97	82 658.14
	Restes à réaliser	0.00		0.00
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		-1 257.42	13 041.15	11 783.73
Résultats antérieurs reportés		114 865.65	36 583.35	151 449.00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		113 608.23	49 624.50	163 232.73
Différence entre les restes à réaliser (+/-)		0.00		0.00
<b>Résultat cumulé</b>		<b>113 608.23</b>	<b>49 624.50</b>	<b>1632.73</b>

**Budget Commune : Résultat cumulé à fin 2025**

Budget Commune - 41700		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	<i>Prévision budgétaire totale</i>	1 420 685.00	1 125 162.85	2 545 847.85
	Recettes réalisées	907 373.67	1 192 855.45	2 100 229.12
	Restes à réaliser	344 905.00		344 905.00
Dépenses	<i>Prévision budgétaire totale</i>	1 138 164.09	1 504 910.00	2 643 074.09
	Dépenses réalisées	718 794.89	1 026 483.65	1 745 278.54
	Restes à réaliser	291 673.00		291 673.00
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		188 578.78	166 371.80	354 950.58
Résultats antérieurs reportés		-282 520.91	379 747.15	97 226.24
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		-93 942.13	546 118.95	452 176.82
Différence entre les restes à réaliser (+/-)		53 232.00		53 232.00
<b>Résultat cumulé</b>		<b>-40 710.13</b>	<b>546 118.95</b>	<b>505 408.82</b>

*A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a approuvé les résultats définitifs de chacun des budgets tels qu'ils sont résumés ci-dessus.*

**Affectation des résultats 2025**

A la suite de l'approbation du compte financier unique qui détermine les résultats comptables de l'exercice clos, le résultat cumulé excédentaire de fonctionnement fait l'objet d'une affectation par délibération du conseil municipal.

L'affectation doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice clos, résultant de la valeur du résultat comptable d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser.

**Affectation des résultats des budgets annexes (BA) et reports 2025**

**Budget annexe lotissement**

Aucun excédent 2025 pour le budget annexe du lotissement, il n'y a pas d'affectation de résultat.

**Affectation résultats 2025 budgets annexes (BA) assainissement et eau**

Compte tenu des résultats à reporter du budget annexe assainissement, il n'est pas proposé d'affecter de résultats en section d'investissement pour le BA assainissement.

Pour le BA AEP, il est nécessaire d'affecter 21 300 € en section d'investissement au titre des travaux à engager en 2026.

*Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les Comptes Financiers Uniques 2025 de l'ensemble des budgets annexes, à l'unanimité des membres présents ou représentés*

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats 2025 comme suit :

**Service AEP**

Affectation 2025	
Excédent cumulé de fonctionnement =	<b>225 682,60</b>
C/1068 du budget AEP 2026	<b>21 300,00</b>
Solde disponible reporté au C/002 du budget primitif 2026	<b>204 382,60</b>
Excédent cumulé d'investissement reporté au C/001 du budget primitif 2026	<b>415 071,49</b>

## Service Assainissement

<b>Affectation 2025</b>	
Excédent cumulé de fonctionnement =	<b>49 624,50</b>
C/1068 du budget ASSMT 2026	<b>0,00</b>
Solde disponible reporté au C/002 du budget primitif 2026	<b>49 624,50</b>
Excédent cumulé d'investissement reporté au C/001 du budget primitif 2026	<b>113 608,23</b>

### **Affectation des résultats des budgets principal et reports 2025**

Pour le budget communal, il est proposé d'affecter en section d'investissement le résultat 2025 comme suit :

- 41 000 € pour couvrir le besoin de financement d'investissement 2026 *contre 0 € d'affectation en 2025*
- 50 000 € pour couvrir le besoin de financement des travaux 2026, *contre 119 755 € en 2025*
- 92 500€ pour couvrir le capital à rembourser en 2026, *contre 89 000 € en 2025*

Soit une affectation totale de 183 500€ de l'excédent de fonctionnement 2025 (*190 000 € en 2024*). Il restera la somme de 362 618,95 € (546 118,95 - 183 500€) à reporter à la ligne 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2026 (*379 747.15 € en 2025*)

*Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les Comptes Financiers Uniques 2025 du budget principal, à l'unanimité des membres présents,*

- **DECIDE** d'affecter les résultats 2025 comme suit :

<b>Affectation 2025</b>	
Excédent cumulé de fonctionnement =	<b>546 118,95</b>
C/1068 du budget CNE 2026	<b>183 500,00</b>
Solde disponible reporté au C/002 du budget primitif 2026	<b>362 618,95</b>
Déficit cumulé d'investissement reporté au C/001 du budget primitif 2026	<b>-93 942,13</b>

## **Bâtiments communaux**

### **Prieuré**

#### **Présentation de l'APD**

L'approfondissement des études de conception a permis au MOE d'émettre et de présenter un APD le 05/02/2026, incluant de nouvelles prestations de reprises en sous œuvre et de pompe à chaleur. Ces résultats nécessitent davantage de précisions, au vu des fondations existantes et des nouvelles descentes de charges imposées au bâtiment, et du potentiel de la chaufferie biomasse qui tient compte des besoins du prieuré.

L'APD revu a été transmis le 19/02/2026. Le montant des travaux s'élève à 1 155 717 € HT, soit +13.6%

Des recherches d'optimisation sont en cours par l'AMO et le MOE, notamment sur les revêtements de sols.

Ce dossier, en l'état, permet de déposer les demandes de subventions.

## **Approbation du nouveau plan de financement**

*Monsieur Le Maire expose :*

Au vu de l'estimation financière émanant de l'APD, et dans la mesure où le CGCT impose que la participation en fonds propres de la commune, compris emprunts doit être supérieure à 20% des financements publics, les règles d'attribution ont été consolidées avec Village d'avenir (Sophie Le Gal) et La Direction Départementale des territoires (C Loszach) et le syndicat mixte du pays vendômois (J Desoeuvre).

Le plan de financement adapté à l'APD met en exergue un cout total de l'opération de 1 645 589 € HT, nécessitant une participation de la collectivité de 264 173 € HT, des fonds privés à hauteur de 70 000 € et le recours aux subventions publiques, aux montants suivants (€):

EUROPE		
	FEDER	46 664
	* Assiette éligible: 233 321€HT	
ETAT		
	DETR.DSIL - demandée le 11/12/2025	304 090
	Fonds Verts au titre du recyclage foncier	600 000
CONSEIL REGIONAL		
	Contrat régional de Solidarité Territoriale - CRST	96 593
	* Assiette éligible: 160 989€HT	
CONSEIL DEPARTEMENTAL		
	DDSR 2027	50 000
	DDSR 2028	50 000
	Patrimoine Rural Non Protégé - PRNP	164 069
	Base éligible - 745762 x 22%	
	<b>Sous-total des aides publiques:</b>	<b>1 311 416</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé pour le projet du Prieuré,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les demandes de subventions auprès des organismes publics précités,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces demandes de subventions.

### **Maison du Porche**

Considérant la délibération CNE2026 S01 D02, du 26 janvier 2026, approuvant les travaux complémentaires de charpente pour un montant de 30 000 € HT, le Maire informe que la commande passée s'est élevée à 30 414.29 € HT.

### **Aménagement des toilettes publics de Saint Agil**

La livraison des plaques séparatives sous 10 jours lancera la coordination entre le plombier et l'électricien. La rénovation sera terminée fin Avril.

### **Epicierie de Souday**

**Point d'avancement de l'épicierie :**

HVElec a terminé ses travaux de réhabilitation et de mise en conformité d'électricité.

Les travaux de plomberie et chauffage sont avancés à 80%.

La pose du carrelage est terminée.

Il reste à faire la pose de la vitrine en aluminium, de la porte d'entrée en bois, avec leur calfeutrement en maçonnerie et la peinture intérieure.

La peinture débute le 03/03 pour intervenir sur les murs. La vitrine arrive fin Mars et le solde de la peinture sera réalisé après la pose de la menuiserie.

#### Point d'avancement de l'étage :

*Monsieur Le Maire expose :*

Le bâtiment commercial comporte un logement à l'étage qui nécessite des travaux de réhabilitation, en vue d'une location.

La commune propose de prendre en charge les travaux d'électricité et de plomberie préalablement à la mise en location du logement.

L'entreprise HVElec propose un devis de 8 872.14 € HT, pour la réhabilitation et mise aux normes de l'électricité.

L'entreprise Thib'eau propose un devis de 3 303.95€HT, pour l'installation de plomberie, chauffage et VMC du logement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les travaux proposés ci-dessus et à valider les devis ci-dessus,
  - Entreprise Thib'eau, plomberie, sise 1 allée Paul Verlaine, 41170 Mondoubleau, pour un montant de trois mil trois cent trois Euros et 95 centimes Hors Taxes – 3 303,95 €HT,
  - Entreprise.HVElec, sise 7 LD Le souchay, 41240 La Fontenelle, pour un montant de huit mil huit cent soixante douze Euros et 14 centimes Hors Taxes – 8 872,14€HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération

*Aussi, Monsieur Le Maire expose :*

Considérant que le local commercial sera loué nu,

Considérant que la commune du Couetron au Perche est exonérée de droit à la TVA dans le cadre d'une activité de location de locaux nus à usage professionnel mais que l'article 260-2 du Code Général des Impôts offre la possibilité d'opter pour l'assujettissement à la TVA en cas d'exploitation directe.

Il est proposé aux membres du conseil d'opter pour l'assujettissement à la TVA pour la location du local situé au rez de chaussée du 1 rue de la poste 41170 Souday (Couetron au Perche)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** l'option d'assujettissement à la TVA pour la location du local situé au rez de chaussée du 1 rue de la poste 41170 Souday (Couetron au Perche) selon les modalités précisées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer l'option à la TVA auprès du Service des Impôts des Entreprises de Blois et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

#### Atelier de pratiques artistiques de Saint Agil : Programmation de la commission de sécurité

Suite à la réunion du 09/02/2026 avec l'exploitant du local, l'association L'échalier, il faut noter que l'échalier a financé, dans ce bâtiment, les besoins ponctuels d'isolation, de peinture, de rideaux, de matériel et le poêle, à hauteur de 11 488,32 €TTC.

Des travaux de réparation et d'entretien devront être réalisés, notamment un auvent pour protéger l'entrée principale des intempéries.

Une commission de sécurité sera mobilisée par la commune, contribuant ainsi à la fixation des jauges par locaux.

Une inauguration est envisagée, après le passage de commission, en septembre prochain.

#### Convention pour Objectifs (CPO) de l'échalier : Approbation

Une convention annuelle d'objectifs et de moyens, pour 2025-2028 a été validée par toutes les parties ; à savoir la Préfecture de la Région Centre val de Loire, le Conseil Régional, le département du Loir et Cher, la Communauté de communes des Collines du Perche, la Commune de Couëtron au perche et l'association L'échalier.

Elle fait suite aux précédentes conventions multipartites.

Elle fixe les contributions financières des partenaires publics et le programme d'actions que réalise l'association, pour une durée de 4 ans, en corrélation avec les politiques publiques développées.

Vu la délibération CNE2025 S02 D05 précisant la périodicité de la convention et le montant annuel de 1500 € versé par la commune à l'association, le Maire a signé la CPO.

#### Restaurant « Le relais de la commanderie » de Arville

La candidature de fin janvier n'a pas donné suite. Le local est libre pour sa location.

#### Statues de l'église de Souday

*Monsieur le Maire expose :*

Suite à la visite sur site le 18/02/2026 en la présence de Me de Pontbriand, de VERALBANE, entreprise en charge de la réalisation des vitrines de protection et de la DRAC, l'emplacement de la vierge à l'enfant a été défini sur un socle métallique, à gauche de l'autel de la crypte.

La statue de Sainte Barbe sera installée à droite de l'autel de la crypte, dans une vitrine, sur un socle métallique.

Cette décision implique un complément financier, pour lequel la DRAC a proposé une participation.

Les devis complémentaires concernent :

- La société VERALBANE, pour un montant de 937€HT,
- La Société Art Partenaire, pour un montant de 4 800€HT,

Dans cette mesure, le reste à charge de la commune est augmenté de 2 410 € pour finaliser la mise en place des 2 statues restaurées et sécurisées.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les travaux proposés et à valider les devis ci-dessus,
  - Entreprise VERALBANE, vitrine, sise 41 rue coquillière, 75001 Paris, pour un montant de neuf cent trente sept Euros Hors Taxes - 937€HT.
  - Société Art Partenaire, restauratrice d'œuvre d'art, sise 56B rue du rempart, 37000 Tours, pour un montant de quatre mille huit cent Euros – 4 800€HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération

## Service d'eau et d'assainissement

### Canalisation fuvardes, secteur Sud-Ouest de Soudav: Attribution du marché et nouveau plan de financement

*Monsieur Le Maire expose :*

Dans le cadre de la consultation portant sur les travaux de réparation et remplacement des canalisations de distribution d'Eau Potable (EP), dans le secteur Sud-Ouest, la commission MAPA s'est tenue le 02/03/2026, avec le Maître d'œuvre, VIATEC, qui a exposé son rapport de consultation, comme aide à la décision de la commission.

Le budget de cette opération avait été validé par délibération CNE2023 S03 D06, pour un montant global de 635 000€HT.

L'analyse des offres reçues, sur les plans financier et technique, ainsi que suivant des critères de solvabilité de chaque soumissionnaire, conduit la commission à proposer de contractualiser avec l'entreprise COLIN TP.

Les travaux dureraient 20 semaines et devraient être terminées en octobre 2026.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,***

Considérant les crédits alloués au budget annexe d'adduction d'eau potable 2026 et les financements obtenus de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour le programme des travaux de canalisations d'AEP du Secteur Sud/Ouest de Soudav,

- **APPROUVE** les travaux de la commission MAPA,
- **ATTRIBUE** le marché de travaux d'AEP 2026 à la SAS COLIN TP sise 5 rue Roger Alengro – 41 100 Saint Ouen, au montant de quatre cent quatre-vingt dix neuf mil neuf cent quatre-vingt dix-sept Euros et 50 centimes - 499 997,50 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les travaux et contractualiser avec la SAS COLIN TP sise 5 rue Roger Alengro – 41 100 Saint Ouen, au montant de quatre cent quatre-vingt dix neuf mil neuf cent quatre-vingt dix-sept Euros et 50 centimes - 499 997,50€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération

*D'autre part, Monsieur Le Maire expose :*

Dans le cadre de ces travaux, et afin d'assurer une pose des canalisations neuves sur le domaine public, le géomètre, Axis conseil, doit réaliser des bornages complémentaires pour un montant de 1 660 € HT, sur le chemin rural Les Nœuds.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,***

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les travaux proposés ci-dessus et à valider les devis ci-dessus,
- Entreprise Axis Conseils, sise 3 avenue Gérard Yvon, Vendôme 41100, pour un montant de mil six cent soixante euros Hors Taxes – 1 660 €HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette opération

*Aussi, Monsieur Le Maire expose :*

Le plan de financement recalé, pour cette opération, tient compte de l'engagement de subvention à hauteur de 50% des travaux par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du besoin d'emprunt de 200K€.

Le Crédit Mutuel a fait une offre « coup de pouce », pour un montant de 100K€ à 1.5%, sur une durée de 20 ans, soit une échéance trimestrielle de 1449.19€.

Un second prêt sera souscrit, durant le second semestre 2026, suite à une consultation des prêteurs.

Le Maire propose de souscrire à l'emprunt proposé par le Crédit Mutuel

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,***

- **APPROUVE** la proposition de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel
- **SOLLICITE** l'attribution d'un prêt à moyen terme d'un montant de 100 000 Euros – cent mille euros,
  - d'une durée de 20 ans,
  - au taux fixe de 1,50 %,
  - avec un remboursement des échéances constantes trimestrielles à hauteur de 1 449.19 € par trimestre soit un remboursement annuel de 5 796.76 €,
  - frais de dossier à hauteur de 200,00 Euros ;
- **PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **PREND** l'engagement pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances ;
- **CONFERE** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

### Approbation de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif applicable sur la facture d'assainissement

Cette redevance, calculée par l'agence de l'eau sur la base d'éléments de 2024, nécessite des échanges complémentaires pour parvenir à une optimisation. Elle sera donc présentée à la nouvelle équipe du conseil municipal.

## Demande du syndicat mixte du SCOT « Vallée du Cher à la Sologne » d'affiliation au Centre de Gestion (SDG) 41

*Monsieur Le Maire expose :*

Conformément à l'article L452-13 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP) et l'article 2 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion qui prévoient que les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de trois cent cinquante fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet « sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion [...] », la SCOT « vallée du Cher à la Sologne » sollicite la commune pour donner son accord à son affiliation volontaire au CDG 41, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,***

- **APPROUVE** la demande d'affiliation ci-dessus.

## Actualités de la Communauté de communes des Collines du Perche Finances

Madame GLOANEC MAURIN informe que le dernier conseil communautaire aura lieu le 05/03/2026.

Les travaux en cours à la commanderie d'Arville ont fait l'objet d'une visite de chantier ; le calendrier est bien respecté et les travaux avancent bien : Le Gros Œuvre sera terminé fin Avril. Suivrons les travaux de finition et de scénographie.

### Questions diverses

Monsieur LEMERRE, présent à la dernière Assemblée Générale de ATD41, informe que dorénavant, la cotisation de la commune s'élèvera à 2.50€/habitant.

Monsieur CROISSANT, membre du Syvalorm, informe que les élections à venir du bureau impliqueront le remplacement de la moitié des membres. La représentation de la commune y est nécessaire.

Réunions à venir,

- Installation du conseil municipal : 20/03/2026, horaire à définir,
- Commission des finances : jeudi 26/03/2026, horaire à définir,
- Vote du budget 2026 : mercredi 08/04/2026, horaire à définir

La séance est levée à 23 heures,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

GRANGER Jacques	Maire	
GLOANEC-MAURIN Karine	Adjointe	
ROULLEAU Olivier	Deuxième adjoint	
AUBERT Nadine	Troisième adjoint	
ROULLIER Arnaud	Quatrième adjoint	
GÉRAY Nathalie	Cinquième adjoint	
AYAD Majida	Conseillère municipale	
BESSÉ Thierry	Conseiller Municipal	
CROISSANT Didier	Conseiller Municipal	
de PONTBRIAND Agnès	Conseillère municipale	
ESNAULT Didier	Conseiller Municipal	
GOURDET Laurence	Conseillère municipale	Excusée
GRENET Virginie	Conseillère municipale	Absente
HÉLIÈRE Stéphanie	Conseillère municipale	
LEMERRE Henri	Conseiller municipal	
SAISON Joël	Conseiller municipal	
VIOLANTE Florent	Conseiller municipal	
VIVET Joseph	Conseiller municipal	